



DATE DE PUBLICATION : 1^{er} juillet 2019

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 30 janvier 2018 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Yves HAUSSAIRE, directeur du Réseau et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Thierry MARTIN, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (HT), relatifs à l'exercice des activités de la direction du Réseau, à l'exception de la nomination des chefs de service.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2019

Erick LACOURRÈGE